

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
valant procès-verbal
(cf. décision du Conseil d'Etat n°277087 du 05 décembre 2007)
Séance du 4 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION	30 NOVEMBRE 2018
DATE D'AFFICHAGE	30 NOVEMBRE 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	5
- AYANT DONNÉ POUVOIR	4
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le **04 décembre 2018 à Dix Huit Heures**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de **M. Dominique LAUDRÉ**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) : M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Mme Cécile DISDIER, M. Simon GIRAUD, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRÉ, Mme Elisabeth MAEGHERMAN, M. Bruno MARTIN, M. Hervé WADIER.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (4)** :

- o M. Norbert COSTE, ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth MAEGHERMAN,
- o M. Edouard DAVID, ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN,
- o Mme Raphaëlle MARTOIA, ayant donné pouvoir à M. Christophe BENOIT,
- o M. Laurent RISOU, ayant donné pouvoir à Mme Cécile DISDIER,

- **N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (1)** :

- o M. Michel DOMINIQUE,

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cécile DISDIER désignée conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Les comptes rendus valant procès-verbal du conseil municipal du 09 octobre 2018 (régularisation pour omission d'approbation lors du précédent conseil municipal) et du 06 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

<u>Quorum au cours de la séance</u>		<u>Présents</u>
<u>Délibérations N° 2018-193 à N° 2018-201</u>	<u>Nombre de votants :</u> <u>14</u>	10
<u>Délibération N° 2018-202 à N°2018-206</u> Mme Cécile DISDIER s'absente	<u>Nombre de votants :</u> <u>13</u>	9

1. SAISON HIVER 2018-2019

N°2018-193 - Convention Frais de secours sur piste - Tarifs - Hiver 2018-2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

1/Adopte le principe de remboursement des frais de secours pour toutes les opérations consécutives à des accidents de ski survenus sur le territoire de la Commune et dans la zone normale d'intervention.

2/Accepte les tarifs précités de secours sur pistes pour la saison 2018/2019 et notamment la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SDIS ne relevant pas du SAMU en application de la convention en vigueur relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski ainsi que la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SAMU ;

3/Donne tous pouvoirs au Maire à cet effet et notamment de signer :

1. Avec la SEM SEDEV l'avenant N°22 d'actualisation tarifaire au contrat de gestion des secours sur pistes de ski alpin, signé initialement le 5 décembre 1991 ;
2. Et si besoin est avec le SAMU05 ou son prestataire, une convention relative aux interventions hélicoptère médicalisé à partir de GAP/TALLARD.

2. URBANISME - FONCIER- IMMOBILIER

N°2018-194 - Construction d'une luge été/hiver. Procédure de défrichement

Le conseil municipal par 6 voix pour (M. Eric COLLOMBON, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRÉ, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Bruno MARTIN, M. Hervé WADIER, par 4 abstentions (M. Christophe BENOIT, Mme Cécile DISDIER, Mme Elisabeth MAEGHERMAN, M. Laurent RISOUL,) et par 4 voix contre (M. Norbert COSTE, M. Edouard DAVID, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, M. Simon GIRAUD),

- **Autorise** la SEM SEDEV à demander auprès des services de l'Etat l'autorisation de défricher les parcelles communales précitées ;
- **Autorise** la SEM SEDEV à effectuer les travaux de défrichement correspondant lorsque l'autorisation préfectorale aura été obtenue ;
- **Demande** à la SEM SEDEV d'étudier, en accord avec les services de la DDT et de l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire les effets nuisibles du défrichement ;
- **Autorise** la SEM SEDEV à déposer la demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme nécessaire préalablement à la réalisation du projet ;
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces procédures.

N°2018-195 - Etude de faisabilité pour le devenir des écoles

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de poursuivre le projet au stade des études de conception ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 2 100 €HT (2 520 €TTC) avec Valorim Développement - 83136 Sainte Anastasie ;
- **Approuve** le lancement d'une consultation en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre sur la base du Programme Technique Détaillé établi par Valorim Développement, étant précisé que les prestations de maîtrise d'œuvre seront scindées en deux phases :
 - Phase 1 : Conception
 - Phase 2 : Réalisation
- **Dit** que le lancement de la phase de réalisation sera conditionné à un avis du Conseil municipal en fonction des subventions octroyées et des contraintes budgétaires à prendre en compte.

N°2018-196 - Réduction de la vulnérabilité du refuge de Basse Rua. Etude de faisabilité sur la délocalisation du refuge

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Considérant** que l'enveloppe nécessaire, et ce quel que soit le scénario retenu, avoisine les 500 000 €TTC,
- **Considérant** les contraintes budgétaires à prendre en compte, et la nécessité de procéder à des choix en termes de priorisation,
- **Décide** de ne pas poursuivre le projet de délocalisation du refuge de Basse Rua.

N°2018-197 - Vente de bois façonnés en forêt communale avec exploitation groupée. Parcelles 6 et 7 (val d'Escreins)

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés) par 1 voix contre (M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN) et 13 voix pour,

- **Valide** l'exploitation des parcelles forestières 6 et 7 en bois façonnés ;
- **Demande** la programmation de la coupe en 2019 ;
- **Décide** de la mise en place d'un affouage en bord de route pour le volume de résineux « qualité bois énergie », étant précisé qu'un lot sera réservé pour les besoins de la Commune,
- **Précise** que le règlement de l'affouage sera arrêté ultérieurement.

3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS - MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

N°2018-198 - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - activité structures gonflables - autorisation dépôt structures mini-golf en période hivernale sur les plages de la piscine

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'autorisation donnée à l'occupant de déposer ses structures du mini-golf en période hivernale sur les plages de la piscine municipale ;
- Dit que l'autorisation sera notifiée à l'occupant par courrier.

N°2018-199 - Marché assurances responsabilité civile - lot 1 - rectification erreur matérielle

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **approuve** la rectification en diminution du montant du marché assurances « responsabilité civile » passé avec SMACL 79031 NIORT

N°2018-200 - Convention viabilité hivernale - reconduction du plan de déneigement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** le nouveau plan de déneigement de la commune de Vars.

N°2018-201 - Rapport annuel de VARSTOUR en qualité de délégataire selon les dispositions de l'art L 1411-3 du CGCT

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Reporte** l'approbation du rapport écrit des représentants de la Commune de Vars au Conseil d'Administration de la SEM VARSTOUR, relatif à l'exercice 2016/2017, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L 1524-5, à un prochain conseil municipal

4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2018-202 - Autorisation de mandatement 2019 - Précision

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants ci-dessus exposés

N°2018-203 Budget Primitif 2018 – Budget Remontées Mécaniques 2018. Décision Modificative 1

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** les écritures ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D.261 Titres de participation		+ 1 500 000.00		
D.231-115 Dépense d'investissement	- 1 500 000.00			

N°2018-204 Indemnité de conseil au receveur municipal 2018

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- **Décide** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour un montant de 447.34 pour une gestion de 150 jours en 2018;
- **Décide** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **CONSTANCE Serge, Receveur**.

5. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2018-205 – Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de créer l'emploi tel que décrit ci-dessous :
 - Emploi : agent de restauration scolaire, agent technique polyvalent
 - Temps de travail : 35 heures hebdomadaires annualisées
 - Statut : contractuel 4 mois
 - Catégorie : C
 - Filière : technique
 - Cadre d'emplois : adjoint technique territorial
 - Grades : adjoint technique
 - Grille : C1
 - Indice : IB 347 - IM 325

- **Décide** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er décembre 2018 pour prendre fin à la date de reprise du titulaire ;
- **Décide** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

N°2018-206 - Recrutement pour le fonctionnement de la Microcrèche les Raffis

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve lesdites propositions en matière de personnel
- Autorise M. Le Maire à signer le(s) contrat(s) de remplacement(s) correspondant(s)

Liste des décisions du Maire

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 06 novembre au 03 décembre 2018 :

Numéro	Objet	Entreprise	Montant TTC
N°2018-42	mise en accessibilité du cinéma « les mélèzes » a vars les Claux	CTS 13011 MARSEILLE	4 308 €
N°2018-43	maitrise d'œuvre pour la démolition - reconstruction de la cabane d'alpage du vallon	Atelier d'Architectes de Montagne 05600 GUILLESTRE	9 600 €
N°2018-44	enneigement du secteur Corniche- Mourée fourniture d'anémomètres	Technoalpin, 69570 DARDILLY	14 214€
N°2018-45	aménagement du parcours sportif de la pinee (blocs d'escalade et ateliers ludiques au sol)	Grimp'in Forest 05100 BRIANCON	24 720 €

Après cet exposé du Maire, le Conseil municipal prend acte de 4 décisions sus-énoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal en séance publique à 19h15.

Le Secrétaire de séance
Cécile DISDIER

Le Maire
Dominique LAUDRÉ